



## Agent recenseur

### Cadre statutaire

- Statut : vacataire
- Rémunération : forfaitaire (1.100 € brut dont 200 € pour les frais de déplacement)

### Activités et taches du poste

#### Se former aux concepts et règles de recensement

- assister aux deux demi-journées de formations obligatoires organisées par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) Auvergne-Rhône-Alpes dans la première quinzaine de janvier 2026 (formations locales).

#### Effectuer la tournée de reconnaissance

- cette tournée doit être effectuée entre les deux demi-journées de formation ;
- repérer la totalité des adresses de son district ;
- les faire valider par le coordonnateur communal du recensement ;
- organiser sa tournée de manière rationnelle.

#### Déposer les documents de recensement et inciter les habitants à répondre par internet

- déposer à chaque habitant les imprimés de recensement ;
- expliquer aux habitants la procédure pour compléter l'imprimé du recensement en ligne ;
- aider les personnes qui en expriment le besoin à compléter les imprimés papier.

#### Suivre l'avancement de la collecte

- tenir à jour quotidiennement et rigoureusement le carnet de tournée ;
- relancer, avec l'aide du coordonnateur communal au besoin, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis ;
- pour les réponses papiers : récupérer les questionnaires papiers complétés et signés par les habitants dans les délais impartis ;
- s'assurer que tous les habitants de son district ont répondu aux questionnaires en ligne.

#### Rendre compte de son travail au coordonnateur communal ou à son suppléant, au moins une fois par semaine

- se conformer au planning de rendez-vous établi avec le coordonnateur communal ou son suppléant ;
- lui remettre les questionnaires collectés manuellement ;
- comparer les résultats issus d'internet et régler d'éventuels problèmes ;
- gérer la collecte dans le respect des taux d'avancement, dans la distribution et la récupération des questionnaires, souhaités par l'INSEE ;

- avoir effectué la totalité de sa collecte au 14 février 2026 (environ 250-300 logements) ;
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents mis à disposition.

### Qualités requises

- disponibilité (notamment en soirée et le samedi) ;
- capacité à assimiler les concepts et les règles contenus dans le manuel qui lui est destiné ;
- avoir la capacité à dialoguer pour convaincre les habitants ;
- aisance relationnelle et à s'exprimer ;
- aisance rédactionnelle ;
- amabilité ;
- moralité, neutralité, discrétion et secret professionnel ;
- sensibilisation à internet et connaissances informatiques ;
- ténacité ;
- organisation et méthode ;
- connaissance du territoire communal.

### Positionnement hiérarchique

- sous la responsabilité directe du coordonnateur communal ou son suppléant ;
- autorité territoriale ;
- INSEE Auvergne-Rhône-Alpes.

### Caractéristiques particulières

- disponibilité quotidienne notamment en soirée et le samedi pendant toute la durée du recensement (15 janvier au 14 février 2026) ;
- large amplitude des horaires ;
- pas de congé pendant la durée de la collecte ;
- doit disposer d'un téléphone portable pour recevoir les informations de l'INSEE par SMS ;
- titulaire du permis B et avoir un véhicule personnel.

### Conditions d'exercice

- contrat du 1er janvier au 14 février 2026 avec deux demi-journées de formation (formations locales) et la tournée de reconnaissance dans la première quinzaine de janvier puis les opérations de recensement du 15 janvier au 14 février ;
- statut de vacataire avec rémunération forfaitaire de 1.100 € brut dont 200 € pour les frais de déplacement sous réserve de l'atteinte à 100 % des objectifs fixés.